Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne

Redevance d'Occupation du Domaine Public et Taxe Pylônes 2021

1.Taxe sur les pylônes

Le montant de l'imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes prévue à l'article 1519A du Code Général des Impôts est fixé pour 2021 à :

- **2 601 €/pylône** support de lignes électriques dont la tension est comprise entre 200 kV et 350 kV,
- **5 196 €/pylône** support de lignes électriques dont la tension est supérieure à 350 kV.

2.Redevance d'Occupation du Domaine Public

Des lignes électriques BT

L'actualisation du montant de la RODP 2021 conduit à un coefficient de 1,4029.

Chaque année, la RODP Electricité est calculée en fonction du nombre d'habitants :

Commune	RODP
Moins de 2 000 habitants	$RODP_{2021} = 153\ x\ Coeff$
Entre 2 000 et 4 999 habitants	$RODP_{2021} = (0{,}183 \times hab_{2020} - 213) \times Coeff$
Entre 5 000 et 19 999 habitants	$RODP_{2021} = (0{,}381 \times hab_{2020} - 1\,204) \times Coeff$
Entre 20 000 et 99 999 habitants	$RODP_{2021} = (0{,}534 \times hab_{2020} - 4\,253) \times Coeff$

Soit pour les communes de – 2 000 habitants :

- La RODP 2020 : 212,45€ (arrondi à 212 € par commune pour le paiement par ENEDIS – Yonne)
- La RODP 2021 : 214,64 € (arrondi à 215 € par commune pour le paiement par ENEDIS-Yonne)

Conformément à l'article L. 2322-4 du Code de la propriété des personnes publiques.

Pour le versement de la RODP Electricité, Enedis Yonne a mis en place la procédure suivante :

1. Au mois d'Avril 2021, Enedis Yonne transmet à la trésorerie dont dépend chaque commune la somme totale des communes rattachées.
2. Conjointement, chaque commune reçoit un email d'Enedis Yonne (Interlocutrice : Christelle MAYANCE) indiquant le montant de la RODP de l'année en cours et le détail des calculs.
3. Au cours du mois d'Avril 2021 ou au plus tard début du mois de Mai, la trésorerie affiliée à la commune informera la réception des fonds par la procédure spécifique P503.
4. La commune émmet son itre par la procédure d'émission des titres après encaissement des fonds par le comtpable.
5. Il ne sera pas nécessaire d'envoyer une copie de ce titre à Enedis Yonne.

Gaz

Décret 2007-606 du 25 avril 2007.
Au titre de l'année 2021, le montant issu de la formule de calcul du décret du 25 avril 2007 doit être revalorisé au taux de 27%, afin de tenir compte du taux d'évolution de l'indice ingénierie sur les périodes successives 2019/2020, 2018/2017, 2017/2016, 2016/2015, 2015/2014, 2014/2013, 2013/2012, 2012/2011, 2011/2012, 2011/2010, 2010/2009, 2009/20008, 2008/2007, 2007/2006 .
Par souci de simplification, on peut concevoir que la revalorisation porte sur le résultat final issu des formules de calcul du décret précité.

En résumé, pour cette année 2021, la collectivité bénéficiaire pourra établir le montant plafond de sa redevance comme suit (longueur L exprimée en mètres) :

PR_{2021} = [(0,035 euros x L) + 100 euros] x 1,27

Le titre de recette est à adresser à : GDF Réseau Distribution
66, rue Villette
69 425 LYON Cedex 03

Des ouvrages de télécommunications électroniques

	Valeur 2020	**Valeur 2021**
Ouvrage en aérien	55,54€/km d'artère	**55,05€/km d'artère**
Ouvrage en souterrain	41,66€/km d'artère	**41,29€/km d'artère**
Installation au sol	27,77€/m²	**27,53€/m²**

Le titre de recette est à adresser à :
ORANGE
CSPCF Comptabilité Fournisseurs
TSA 28106
76721 ROUEN CEDEX

Afin de faciliter le versement de cette redevance, Orange se tient à la disposition des collectivités pour leur fournir les renseignements nécessaires et leur prêter son concours pour le calcul des sommes dues.

Contact : accueil.rodp@orange.com
Tél. 09 69 39 00 51

Lors de vos échanges mail ou courrier, précisez le CODE POSTAL de votre commune.